

SÉNAT

Le jeudi 18 octobre 1951

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

SA MAJESTÉ LE ROI

MESSAGE DE REMERCIEMENTS AU SÉNAT

Son Honneur le Président: Je prie les honorables sénateurs de se lever.

(Les sénateurs se lèvent.)

Son Honneur le Président: Répondant au désir des honorables membres, j'ai adressé un câblogramme au secrétaire particulier de Sa Majesté le Roi, exprimant à Sa Majesté, avec nos hommages respectueux et notre dévouement loyal, la joie que nous ressentons en apprenant la rapidité avec laquelle progresse son rétablissement, ainsi que nos vœux sincères.

J'ai maintenant l'honneur de vous informer que j'ai reçu de Sa Majesté un câblogramme ainsi conçu:

Au Président du Sénat du Canada
Ottawa

Veillez transmettre au Sénat du Canada mes sincères remerciements pour son sympathique et loyal message de bons souhaits que j'ai beaucoup apprécié.

George R.

TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

ARMÉE CANADIENNE EN EUROPE

Avant l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable M. Robertson: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer sur le Bureau divers documents, dont les titres figureront au compte rendu de nos délibérations. L'un d'eux revêt une telle importance que j'estime devoir en donner lecture au Sénat. Il s'agit du décret du conseil C.P.5598, du 18 octobre 1951, qui autorise le maintien, en activité de service, d'officiers et soldats de l'armée canadienne et du C.A.R.C. En voici le texte:

Son Excellence

le Gouverneur général en conseil

Attendu que le Traité de l'Atlantique-Nord a été conclu en vue de préserver la paix en accumulant la puissance nécessaire afin de prévenir l'agression et que, pour aider à réaliser cet objectif, il a été décidé de former une armée intégrée dans l'Europe occidentale;

Et attendu qu'une armée intégrée est maintenant en voie d'être établie sous le commandement du général Eisenhower;

Et attendu qu'à la dernière session du Parlement on a annoncé que des éléments de l'Armée de terre et de l'Aviation du Canada feraient partie

de cette armée intégrée et qu'on a prévu l'expansion voulue de l'Armée et de l'Aviation;

Et attendu qu'un groupe de brigade de l'infanterie canadienne a été recruté et que son instruction a maintenant atteint le point où l'on peut raisonnablement l'envoyer faire partie de l'armée intégrée; que graduellement on forme, instruit et équipe des escadrilles de l'aviation destinées à composer une division aérienne dans la force intégrée, mais qu'en attendant l'aménagement de terrains d'atterrissage et autres installations, quelques-unes d'entre elles seront postées au Royaume-Uni;

A ces causes, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sur l'avis conforme du ministre de la Défense nationale, d'ordonner ce qui suit:

Ordonnance

En conformité des engagements pris par le Canada aux termes du Traité de l'Atlantique-Nord, est par les présentes autorisé le maintien en activité de service d'un effectif d'officiers et hommes de l'Armée canadienne et du Corps d'aviation royal canadien, d'au plus 12,000, qui fera partie de l'armée intégrée aux ordres du commandant suprême allié, ou sera cantonné au Royaume-Uni en attendant de faire partie de ladite armée.

Honorables sénateurs, je compte pouvoir donner tantôt préavis d'une motion, qui sera mise à l'étude demain, autorisant la participation du Canada à ces forces défensives.

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat passe à la suite de la discussion, interrompue le mardi 16 octobre, sur la motion de l'honorable M. Vien, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, je tiens à m'unir à tous ceux qui m'ont précédé pour exprimer la joie que me cause, ainsi qu'à tous les Canadiens, le prompt retour à la santé de Sa Majesté le roi.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Haig: Le roi est le symbole de l'unité de l'Empire et il offre à tout le monde un bel exemple de véritable vie de famille.

Mes collègues, tout autant que moi, j'en suis sûr, se réjouissent de ce que Son Altesse royale la princesse Élisabeth et son consort le duc d'Édimbourg soient bien accueillis au Canada. Je ne mentionne pas de ville en particulier, vu que partout l'accueil a été des plus chaleureux. Son Altesse royale n'a pas encore visité la plus grande ville du pays et je ne doute nullement qu'elle y sera reçue avec plus d'enthousiasme qu'ailleurs. Est-il besoin d'ajouter que les provinces Maritimes et Terre-Neuve réservent aux visiteurs royaux un accueil qui ne le cédera à nul autre au Canada.